

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille vingt-trois, et le 20 février à 20 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 14/02/2023,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE et M. Laurent BOSSÉ.

Absents représentés : Mme Séverine HEFTI-BOYER (procuration à M. Stéphane AUGU), Mme Cécile DESCHAMPS (procuration à M. Pascal PLANCHANT) et M. Philippe RÉDRÉAU (procuration à M. Jean DE MAISTRE).

Absent excusé : néant

Un scrutin a eu lieu, M. Jules VERNIER a été élu secrétaire.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2023, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour :

2023.2.1/ ÉTUDE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour une déclaration d'intention d'aliéner et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, qui présente le dossier de la parcelle cadastrée ZB 452 située route des Aunays d'une superficie de 643 m² pour une valeur de 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour cette parcelle, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire.

2023.2.2/ ÉTUDE DE DROIT DE PRÉFÉRENCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi pour un droit de préférence sur une parcelle boisée, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, adjoint au Maire, pour présenter le dossier de la parcelle cadastrée AE 17, située au lieu-dit La Prairie des marais, d'une superficie de 743 m² vendu au prix de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préférence pour cette parcelle boisée, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Notaire chargé du dossier.

Arrivée de Madame Sandra JOVANOVIC à 20h15.

2023.2.3/ DEMANDE DE SUBVENTION « DE LA NATURE DANS LES COURS D'ÉCOLE »

Monsieur le Maire présente une note du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine qui permettra à la commune d'obtenir l'intervention de prestataires pour l'accompagnement méthodologique et technique dans le projet de réaménagement de la cour d'école, notamment sur sa végétalisation. Le coût de cette prestation s'élève à 13 100 euros financés à 80% par la Région Centre Val de Loire, soit un reste à charge pour la commune de 2 620 euros. M. le Maire précise que cette offre est complémentaire au devis du programmiste retenu pour le projet de réaménagement du bourg et de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce programme afin d'avancer sur le projet de réaménagement de la cour de l'école et retient le plan de financement suivant (en euros H.T.) :

Dépenses		Recettes	
Accomp. méthodologique et technique	13 100.00 €	Région Centre	10 480.00 €
		Autofinancement	2 620.00 €
TOTAL	13 100.00 €	TOTAL	13 100.00 €

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents à cette décision.

2023.2.4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la possibilité pour la commune de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du reversement du produit des amendes de police. Les dernières commissions participatives sur la sécurité routière ont mis en avant plusieurs problématiques sécuritaires, notamment celle liée à la vitesse à l'entrée du bourg côté rue Sainte Anne qui rentre dans les critères du dossier de subvention au titre des amendes de police. L'aménagement envisagé permettrait de créer un rétrécissement ainsi qu'un plateau en remplacement des coussins berlinois usagés afin de faire ralentir les véhicules entrant dans la commune et de sécuriser les accès piétons en direction du bourg ou de l'étang de loisirs proche.

M. le Maire présente le plan de financement suivant (en euros H.T.) :

Dépenses		Recettes	
Travaux	32 707.42 €	Conseil départementale	13 628.09 €
		Autofinancement	19 079.33 €
TOTAL	32 707.42 €	TOTAL	32 707.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de présenter le projet d'aménagement pour limiter la vitesse des véhicules rue Sainte Anne pour la demande de subvention dans le cadre du reversement du produit des amendes de police et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2023.2.5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS GÉNÉRAL 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le plan de financement retenu le 19 septembre 2022 pour le Fonds de concours général de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et retient les plans de financement suivants (en euros H.T.), pour :

- le plateau ralentisseur :

Dépenses		Recettes	
Travaux	24 316.40 €	Fonds concours CCTV	12 158.20 €
		Autofinancement	12 158.20 €
TOTAL	24 316.40 €	TOTAL	24 316.40 €

- l'acquisition d'un broyeur mulching :

Dépenses		Recettes	
Broyeur	3 800.00 €	Fonds concours CCTV	470.00 €
		Autofinancement	3 330.00 €
TOTAL	3 800.00 €	TOTAL	3 800.00 €

2023.2.6/ CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR LE CHEMIN RURAL 9

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention de servitude proposée par ENEDIS pour l'installation de câbles souterrains sur le chemin rural 9 en limite avec la commune de Thilouze. La commune percevra à ce titre une indemnité annuelle de 20 euros. M. le Maire est chargé de signer les documents afférents à cette décision.

2023.2.7/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention reçues :

- de la mini-entreprise du Collège Honoré de Balzac d'Azay le Rideau gérée par des élèves en classe de 3^e, dont un résident à Saché,
- du Comice du monde rural qui organise en 2023 ses festivités sur le canton de Sainte Maure de Touraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 40 euros à la mini-entreprise du Collège Honoré de Balzac,
 - de ne pas participer financièrement aux festivités organisées par le Comice du monde rural pour 2023 car elles ne sont pas organisées sur notre canton.
- Monsieur le Maire est chargé de transmettre ces décisions.

2023.2.8/ REMBOURSEMENT DES FRAIS TÉLÉPHONIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais téléphoniques pour l'année 2023 à :

- l'agent responsable du service technique la somme de 167,88 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des véhicules la somme de 167,88 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des espaces verts la somme de 230,76 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel, ainsi qu'une participation à l'achat d'un nouvel appareil suite à la casse de son téléphone pendant son service,
- l'agent responsable du service administratif la somme de 24 euros pour le forfait téléphonique utilisé pour l'alarme du Gîte d'étape de la Métairie,
- l' élu qui a pris en charge l'abonnement mobile du Gîte d'étape de la Métairie la somme de 215,36 euros.

2023.2.9/ REMBOURSEMENT DES FRAIS

Monsieur le Maire donne lecture des sollicitations qu'il a reçu pour la prise en charge de frais d'un montant de :

- 52,73 euros de décorations pour le coin lecture de la bibliothèque gérée par l'association Le livre dans la Vallée,
- 56 euros de crêpes et boissons réglés par Saché Anim' pour les membres de la chorale Ad Libitum invités par la commune à donner un concert dans l'église à l'occasion du marché de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de rembourser :

- à l'unanimité la bibliothèque les décorations acquises pour un montant de 52,73 euros,
- à 13 voix pour et 2 abstentions, Saché Anim' les crêpes et boissons pour la chorale du marché de Noël pour un montant de 56 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que le lotissement Les Hauts de Coutures arrive au terme de ses travaux pour les aménagements publics et que la commune va pouvoir signer l'acte de rétrocession. Avant cela, il est nécessaire de s'assurer que tout est conforme. M. le Maire précise que le lotisseur a été de nouveau sollicité sur trois problématiques soulevées précédemment qui ne semblent pas être résolues. Il est donc proposé de reporter cette décision dans l'attente de leur mise en conformité.

Monsieur le Maire fait part de la remarque de Madame HEFTI-BOYER, concernant une demande de location du gîte d'étape de la Métairie en journée. Elle propose un tarif de 320 euros pour un accès au rez-de-chaussée du gîte de 11h à 18h. Un débat est ouvert sur le tarif proposé car il est jugé trop élevé et sur l'organisation nécessaire pour mettre en place ce nouveau type de location. Il est convenu qu'avant toute décision, il est nécessaire d'envisager le fonctionnement de ces nouvelles locations sans que cela ne soit au détriment des locations de couchages.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par un habitant pour l'aménagement d'un bateau au droit de sa propriété. M. le Maire précise qu'après renseignements pris auprès de l'Association des Maires d'Indre et Loire, il s'avère que les accès piéton et véhicule sont un droit auquel la commune ne peut s'opposer. Une participation peut toutefois être négociée avec le demandeur. Un devis a été sollicité et les travaux s'élèverait à 2 349,96 euros T.T.C.

Un débat s'ouvre sur l'obligation pour la commune de prendre en charge ses frais alors qu'elle n'y a aucun intérêt. Des renseignements complémentaires vont être pris afin de connaître les obligations de la commune dans ce contexte. Il est proposé d'interroger le demandeur sur la participation qu'il envisage.

Monsieur le Maire évoque le rapport de la Cour régionale des comptes sur les activités du SIEIL que chaque élu a reçu avec la convocation de la réunion. Il fait part également des remarques émises par le SIEIL à l'issue de ce rapport. Aucun commentaire n'est formulé.

Monsieur le Maire informe que Madame HEFTI-BOYER recevra l'Agence départementale du tourisme de Touraine le 29 mars prochain à 9h30 au sujet des labels Accueil vélo et Tourisme et handicap au Gîte d'étape de la Métairie. D'autres élus peuvent se joindre à ce rendez-vous.

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation de l'association le Livre dans la Vallée à l'occasion de son assemblée générale prévue le samedi 4 mars à 17h30.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil départemental sur le projet d'étude des besoins des personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes. Madame Bénédicte CHEVALIER propose de ce charger de ce dossier.

Monsieur le Maire évoque les prochaines réunions prévues :

- Commission communale des impôts directs le 2 mars à 20h
- Commission urbanisme le 6 mars à 19h
- Commission finances le 25 mars à 10h

Monsieur Laurent BOSSÉ informe de son souhait d'intégrer les commissions communales cadre et vie et Développement durable.

Monsieur le Maire informe qu'il a repris contact avec le propriétaire du terrain pour le projet de la salle multi activités. Ce dernier est prêt à céder une partie de la parcelle.

Monsieur le Maire évoque également le projet de zone ENS (espace naturel sensible). Il est souhaitable de demander un arrêté départemental définissant une large zone de préemption afin de pouvoir mettre en place ce projet et éventuellement pouvoir préempter les prochaines ventes réalisées sur la zone concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 27 mars 2023 à 20 heures.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	Absente représentée
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 20 février 2023

M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente représentée
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	Absent représenté
M. BOSSÉ Laurent	